Musée national d'Histoire de l'Éducation - Actes du colloque 27, 28 avril 1977.

Numéro d'inventaire : 1999.01637
Type de document : imprimé divers
Éditeur : C.N.D.P. (Mt-St-Aignan)
Imprimeur : C.R.D.P., Rouen
Date de création : 1977
Description : Broché
Mesures : hauteur : 294 mm ; largeur : 209 mm
Mots-clés : Musée pédagogique et ses successeurs
Nom de la commune : Mont-Saint-Aignan
Nom du département : Seine-Maritime
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 47
Mention d'illustration
ill.

MUSEE
NATIONAL
D'HISTOIRE
DE L'EDUCATION

actes du colloque

27, 28 avril 1977

ALLOCUTION DE M. GUY CAPLAT

Inspecteur général de l'administration de l'Education
Chargé de la Mission de l'histoire de l'Education

Il m'est agréable de me retrouver parmi vous, d'autant plus volontiers que nous partageons les mêmes préoccupations et que nous sommes, au total, en nombre réduit en France à consacrer une grande part de notre activité à cette forme d'enracinement culturel que constituent les diverses actions de conservation, de protection et d'exploitation d'un patrimoine historique précieux - et trop souvent mal défendu -.

J'adresse mes salutations tout d'abord à nos hôtes et en premier lieu à Monsieur le Directeur Bouhier, animateur fervent du musée national d'histoire de l'éducation et à son équipe dont la compétence et le dévouement savent si bien créer un climat de sympathie et de cordialité dans l'accueil ; je salue également les personnalités académiques et locales qui ont bien voulu honorer de leur présence cette rencontre ; enfin je dirai ma satisfaction de connaître, ou connaître mieux, les participants venus de la zone de Rouen ou de villes plus lointaines afin de s'informer, de contribuer aussi à un mouvement discret mais profond d'animation du passé, effectuant un déplacement non dépourvu d'aléas (grèves à la S.N.C.F.).

Je n'aurai pas la tentation d'aborder ce matin des problèmes de fond, restant soucieux de laisser la parole dès que possible aux conférenciers qui vous entretiendront soit de problèmes permanents de la muséographie ou de la muséologie sur lesquels a pu porter leur réflexion, soit de l'enrichissement de leurs expériences, soit encore des résultats acquis depuis une année.

Plus utilement, et opportunément peut-être, j'évoquerai certaine évolution accomplie au niveau national depuis avril 1976. Deux mesures sont venues interférer dans le cours de nos efforts - sans les interrompre, il en faut plus pour cela ! - mais les conditions de travail s'en sont trouvées infléchies.

D'une part, l'I.N.R.D.P. et l'O.F.R.A.T.E.M.E. (établissements publics bien connus de tous) ont donné lieu à deux organes nouveaux, dont vous connaissez les lignes de partage :

- l'I.N.R.P. regroupant les activités de recherche
- le C.N.D.P., organe plus vaste, se consacrant à la documentation et à la formation des maîtres (et disposant seul du réseau des C.R.D.P. et C.D.D.P.).

Les textes sont maintenant connus et je me borne à les rappeler :

- Décret du 3 août 1976 (modifiant décret du 9 septembre 1970) ;
- Arrêté du 3 mars 1977 précisant l'organisation des services (C.N.D.P. - I.N.R.P.)

D'autre part, la mission de l'histoire de l'éducation s'est trouvée entraînée dans le mouvement des mutations organiques. Prise dans le grand tourniquet de la réforme, elle a quitté l'administration centrale pour l'I.N.R.P.

Un département de la recherche historique, documentaire et comparée a été constitué à l'I.N.R.P., dont la mission de l'histoire de l'éducation devait initialement constituer le noyau essentiel.

Il faut bien reconnaître que le transfert envisagé a entraîné des pertes de temps et affecté dans une certaine mesure les moyens dont j'avais la disposition.

Le département que je dirige s'est vu confier ensuite des tâches supplémentaires et je me bornerai à citer rapidement les unités composantes :

- la mission d'histoire de l'éducation, dont l'unité et l'appellation ont été maintenues.

- les collections historiques, héritage précieux du Musée pédagogique, sur lesquelles veille Mademoiselle Monnérat (il est prévu que ces collections doivent rejoindre celles du Musée de Rouen par la suite)

- d'une manière générale, des questions relatives aux musées d'histoire de l'éducation (musée national et à certains égards musées locaux).

- une unité chargée d'études documentaires dans certains domaines :

- une organisation générale de l'enseignement
- étude des systèmes éducatifs à l'étranger
- section de recherche en éducation comparée

- le bureau d'enregistrement et de régulation (B.E.R.) dont le rôle est de procéder aux commandes de livres, de revues, abonnements pour le C.N.D.P. et l'I.N.R.P., activité destinée finalement à alimenter surtout la bibliothèque :

- gestion des crédits
- organisation de la Commission d'achats (livres, revues)
- ventilation des revues entre les documentalistes, circuits vers la bibliothèque ou les publications, enregistrement des livres, etc...

Il s'agit là d'un travail de gestion.

- Enfin un laboratoire de photo-reportage a été rattaché également à mon département.

C'est dire que mes activités sont assez dispersées - trop dispersées - et que le temps que je peux consacrer à l'histoire de l'éducation reste limité.

Le problème du musée national

Il vous intéressera plus, c'est certain, que je vous livre maintenant des informations concernant la place et l'avenir du musée national d'histoire de l'éducation, puisqu'aussi bien ce point entre plus directement dans les objectifs du colloque.

Tout d'abord les efforts accomplis au niveau régional et avec l'accord de l'I.N.R.D.P. dans un stade antérieur en vue de promouvoir un Musée national de l'histoire de l'éducation à Rouen, reçoivent l'approbation et le soutien des responsables ministériels et de Monsieur Jacquenod, Directeur de l'Institut national de recherche pédagogique. Une aide importante apparaît avec le programme de travaux d'aménagement et de construction sur le point de démarrer. L'existence du musée a été affirmée par une circulaire du 3 juillet 1975 sous une forme encore timide mais cette instruction devrait trouver une confirmation ultérieurement dans un texte de nature réglementaire.